

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
INSTITUT AGRO DIJON
Année universitaire 2026/2027

La Directrice de l'Institut Agro Dijon

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU l'arrêté du 21 juin 2024 accréditant l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro) en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Institut Agro en date du 25 novembre 2025 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 2 à la rentrée 2026 :

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysages, Forêt parcours Agroécologie** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2026-2027

Président : Jean Philippe GUILLEMIN, Professeur, Institut Agro Dijon

Membres :

Floriane DERBEZ, Maître de Conférences, Institut Agro Dijon
Stéphanie GIBOT LECLERC, Maître de Conférences, Institut Agro Dijon
Anne-Lise GOUMON, Ingénieur d'agriculture et d'environnement, Institut Agro Dijon
Maé GUINET, Maître de Conférences, Institut Agro Dijon
Christelle PHILIPPEAU, Professeur, Institut Agro Dijon
Wilfried QUEYREL, Maître de Conférences, Institut Agro Dijon
Yannick SENCEBE, Maître de Conférences, Institut Agro Dijon
Marielle BERRIET-SOLLIEC, Professeur, Institut Agro Dijon

Article 2 :

La Directrice de l'Institut Agro Dijon et la Directrice de la DEVE sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'Institut Agro Dijon.

Fait à DIJON, le 2 mars 2026

Pour la Directrice de l'Institut Agro Dijon et par délégation
La directrice de l'Enseignement et de la Vie Etudiante

Bénédicte MACÉ

